

Actualités



RECHERCHE

95

« L'idée est de rapprocher dans un même espace et dans un même temps, des universitaires, des chercheurs et des praticiens du droit dans des proportions inédites pour améliorer la recherche en droit »

3 questions à Thomas Clay, professeur de droit, conseiller personnel du secrétaire d'État Thierry Mandon

Organisés conjointement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Justice, les premiers États généraux de la recherche sur le droit et la justice se dérouleront du 30 janvier au 2 février 2017 au CNRS (entrée libre après inscription).

Co-organisateur de l'événement, Thomas Clay répond à nos questions.

Pourquoi des États généraux de la recherche sur le droit et la justice ?

Quand Thierry Mandon a été nommé secrétaire d'État en charge de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, un des importants responsables de la recherche au plan national, en poste pourtant depuis déjà longtemps, m'a benoîtement demandé si la recherche en droit existait et à quoi elle servait. Cette seule question m'a montré le niveau d'ignorance de notre recherche et a fait l'effet d'un détonateur pour proposer au ministre de bâtir un événement suffisamment important pour que cette question ne soit plus posée à l'avenir. Dès lors on a travaillé plus d'un an, avec la mission « Droit et Justice », du ministère de la Justice, en parfaite collaboration, à ces États généraux. Il est d'ailleurs significatif que ces deux ministères naturels de notre secteur, celui de la formation en droit et celui de la pratique du droit, se soient associés de manière aussi efficace. Force est de reconnaître qu'ils ne travaillent pas toujours en aussi grande proximité que celle qui a été la leur depuis près de deux ans ; on l'a aussi vu à l'occasion de la mise en place de l'examen national d'accès aux Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA), réforme qu'on attendait depuis plus de

20 ans. Et puis le ministère de la Justice attrait dans des États généraux, il n'y a que le ministère de la Recherche qui pouvait l'obtenir...

Qu'attendez-vous de cet événement ?

Ces États généraux s'adressent autant aux juristes, aux praticiens, aux chercheurs en droit ou sur le droit, qu'à ceux qui l'ignorent, voire le méprisent. C'est aussi pourquoi il s'agit d'un événement d'une ampleur sans précédent qui doit marquer les esprits, ouvert par un ministre, clôt par l'autre, se déroulant sur 4 jours, avec plus de 200 intervenants, 13 tables rondes, 8 ateliers thématiques, une retransmission en direct sur le site web du CNRS, des affiches explicatives, des points de rencontre et de dialogue partout, et une publication à brève échéance.

Cette manifestation a pour ambition de faire le point sur l'état de la recherche en droit et sur la justice, de souligner ses spécificités par rapport aux autres disciplines, de proposer des pistes d'amélioration, de faire dialoguer différents types de chercheurs (universitaires, non universitaires), de les confronter aux acteurs du monde du droit et de la justice. L'idée est de rapprocher dans un même espace et dans un même temps, des universitaires, des chercheurs et des praticiens du droit, de montrer

que si l'université reste le lieu d'excellence de la recherche en droit, celle-ci existe aussi ailleurs, dans d'autres établissements publics ou dans des structures privées, avec des fonctionnements parfois originaux et audacieux. Tout ceci contribue à la vitalité de la recherche en droit et sur la justice, qu'il faut radioscooper pour mieux la connaître et pour la rendre encore plus efficiente.

À quels obstacles se heurte la recherche en droit ?

Les spécificités de la recherche en droit et sur la justice existent. Celle-ci obéit à ses propres logiques, d'ailleurs éprouvées à travers les siècles. Il convient de les respecter. Il est donc inutile et vain de vouloir attirer notre recherche dans des cadres contre-nature et surtout contre-productifs. L'harmonisation, oui ; l'uniformisation, non.

Il faut défendre et faire connaître notre modèle. Celui-ci a la chance de pouvoir s'appuyer sur des implications pratiques immédiates, comme une forme de recherche appliquée, sans oublier pour autant la recherche fondamentale. Il peut aussi s'enorgueillir de bénéficier d'un long et exceptionnel compagnonnage avec des éditeurs juridiques puissants qui soutiennent et diffusent nos travaux dans des proportions qu'on ne trouve dans aucun autre secteur, sauf peut-être la médecine.

Mais prendre conscience de nos atouts, ne doit pas pour autant nous laisser endormir par rapport aux grandes mutations actuelles de la recherche en général qui nous obligent à repenser et à moderniser notre modèle, sans se laisser imposer des règles inadaptées. C'est aussi l'objet de ces États généraux.

Il est important que la recherche en droit s'ouvre à d'autres disciplines, qu'elle intègre mieux le numérique, qu'elle se tourne davantage vers l'Europe et l'international et qu'elle se familiarise plus avec les sources de financement privées ou publiques qui ne lui rendent pas justice. Des propositions très précises seront faites sur ce dernier point, qui concernent autant le financement des thèses de doctorat que des contrats de recherches thématiques, ou encore les relations avec le secteur privé qui est sous-exploité. Toutes ces questions seront abordées et des préconisations seront avancées pour guider les réformes à venir, lesquelles n'auront d'autre choix que de s'inspirer de ce travail d'identification et de propositions. Ce seront des mesures précises et contraignantes. L'issue des États généraux ressemblera davantage, je l'espère, à un livre blanc ou un contrat cadre, qu'à de simples « cahiers de doléances ».

Propos recueillis par
Florence Creux-Thomas